

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2022-032

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne / Division stratégie et contrôle de gestion

02-2022-10-01-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du SIE de LAON (4 pages)	Page 3
02-2022-10-03-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de recouvrement du SIE de LAON (1 page)	Page 8

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2022-10-01-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal du
SIE de LAON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Chef de service comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de LAON,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme SCHLECK Christine, Inspectrice divisionnaire Hors Classe, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de LAON et Mme RICHARD VIGNERON Kelly ainsi que MM. LOUISOR Laurent et DUCROCQ François, inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 50 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois ni porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme AUBERT Céline	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M BARDELANG Vivian	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BEAUSSART Michel	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BOREL Marie-Pierre	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BORON Sophie	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BOVE Nathalie	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BROZZONI Lucille	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. CHRISTOPHE Mickaël	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CULPIN Hugo	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M.DEFOSSE Romuald	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DEHARBE Marie Christine	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. DENUZIERE Cédric	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. DUBOEUF Rémi	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUSSAUSSOIS Rachel	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme HASSAINI Souria	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme HAVOT Sophie	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme HOARAU Lucie	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme HOURQUESCOS Aline	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LOUDEMONT Sylvie	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MACRI Michel	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAILLARD Hervé	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme NOE Barbara	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PERCQUE Sabine	Contrôleur principal des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. RACINET Julien	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme REMY Christine	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROGER Julien	Contrôleur des Finances publiques	10 000€	10 000€
Mme STARQUIT Delphine	Contrôleur des Finances publiques	10 000€	10 000€
Mme TIRISSANGOU Stéphanie	Contrôleur des Finances publiques	10 000€	10 000€

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;
- 2°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant ni excéder 12 mois ni porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme BROUILLARD Catherine	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DELAGARDE Fabrice	Contrôleur principal des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MITAUT Marie-France	Contrôleur principal des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme GOUILLIARD Karine	Contrôleur principal des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PICART Myriam	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. PILETTE Renaud	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :
- M. WOLSTROFF Fabrice, Agent administratif principal des Finances publiques ;
- M. POULIN Christophe, Agent administratif principal des Finances publiques ;
- M. LEFEVRE François, Agent administratif principal des Finances publiques.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne

A LAON, le 1^{er} octobre 2022

La Chef de service comptable, responsable du Service des impôts des entreprises de Laon

Catherine VILLAR



Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2022-10-03-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de recouvrement du SIE de LAON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant délégation de signature

La Chef de service comptable du Service des impôts des Entreprises de Laon,
Vu le Livre des procédures fiscales et notamment son article L.257 A ;
Arrête :

Art. 1er. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de LAON dont les noms suivent :

- Mme AUBERT Céline, Contrôleur des Finances publiques ;
- M BARDELANG Vivian, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. BEAUSSART Michel, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme BOREL Marie-Pierre, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme BORON Sophie, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme BOVE Nathalie, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme BROUILLARD Catherine, Contrôleur principal des Finances publiques
- Mme BROZZONI Lucille, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. CHRISTOPHE Mickaël, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. CULPIN Hugo, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. DEFOSSÉ Romuald, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme DEHARBE Marie-Christine, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. DELAGARDE Fabrice, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. DENUZIERE Cédric, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. DUBOEUF Rémi, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. DUCROCQ François, Inspecteur des Finances publiques ;
- Mme DUSSAUSSOIS Rachel, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme GOUILLIARD Karine, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme HASSAINI Souria, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme HAVOT Sophie, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme HOARAU Lucie, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme HOURQUESCOS Aline, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme LOUDEMONT Sylvie, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. LOUISOR Laurent, Inspecteur des Finances publiques ;
- M. MACRI Michel, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. MAILLARD Hervé, Contrôleur principal des Finances publiques
- Mme MITAUT Marie-France, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme NOE Barbara, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme PERCQUE Sabine, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme PICART Myriam, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. PILETTE Renaud, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. RACINET Julien, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme REMY Christine, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme RICHARD-VIGNERON Kelly, Inspectrice des Finances publiques ;
- M. ROGER Julien, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme SCHLECK Christine, Inspectrice divisionnaire Hors Classe ;
- Mme STARQUIT Delphine, Contrôleur des Finances publiques ;
- Mme TIRISSANGOU Stéphanie, Contrôleur des Finances publiques.

- Art. 2.- Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Finances publiques de LAON.

A LAON, le 3 octobre 2022

La Chef de service comptable du Service des impôts des Entreprises de Laon,

Catherine VILLAR